

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Motion Marc-Olivier Buffat et consorts "Enseignement du français et des mathématiques : qui  
PER aujourd'hui peut gagner demain"**

Le travail de la commission chargée d'examiner la motion de M. le député Buffat (09\_MOT\_80) s'est déroulé en deux temps. Dans une première séance, le 12 novembre 2009, la commission a tout d'abord examiné le postulat Christine Chevalley (09\_POS\_146) traitant de la transparence sur l'école actuelle et a abordé en fin de séance la motion qui nous occupe aujourd'hui. Lors de cette première séance, sous la présidence de Mme Anne Baehler Bech, la commission était composée de Mmes et MM. les députés, Christiane Jaquet-Berger, Christa Calpini, Christine Chevalley, Béatrice Métraux, Aliette Rey-Marion, Denis-Olivier Maillefer, Frédéric Borloz, Marc-Olivier Buffat, André Chatelain, François Cherix, André Delacour, Claude-Eric Dufour, Jean-Michel Favez (en remplacement de Mme Mireille Aubert), Olivier Gfeller, Pierre-Alain Mercier, François Payot, Claude Schwab. M. Jérôme Christen était absent et non remplacé.

Le département était représenté par Mme Cilette Cretton de la DGEO, directrice de projet HarmoS, ainsi que par M. Pierre Jaccard de la DGEO, directeur général adjoint en charge de l'organisation et de la planification.

Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, était excusée.

Les notes de la séance ont été prises par Mme Joëlle Leutwyler, collaboratrice DGEO. Que les collaborateurs du département soient ici remerciés de leur présence et des informations qu'ils ont fournies à la commission.

Lors de cette première séance, le motionnaire a exposé à la commission sa volonté de renforcer les enseignements de base que sont le français et les mathématiques au sein des programmes de l'école vaudoise, ceci en consacrant l'intégralité des 15% de marge de manœuvre laissée par le PER à la liberté des cantons. Il a en outre relevé que les lacunes dans ces deux branches constituent une entrave importante à l'intégration des jeunes à la sortie de l'école et particulièrement à leur entrée en apprentissage ou dans l'enseignement post-obligatoire. Suite aux informations dispensées par Mme Cilette Cretton sur la mise en œuvre du PER et les incertitudes restantes sur une définition définitive et concrète de la grille horaire, le motionnaire a assoupli les conclusions de sa motion, demandant alors de ne plus consacrer la totalité, mais l'essentiel de la marge de manœuvre cantonale au français et aux mathématiques lors de la mise en œuvre du PER. Un long débat sur les futures grilles horaires s'en est suivi, les matières mises en péril par le renforcement des mathématiques et du français ont été abordées sans que des réponses claires et permettant une prise de position de la

commission puissent être données. La commission a donc décidé de fixer une nouvelle séance, cette fois en présence de Mme la conseillère d'Etat.

Cette deuxième séance a eu lieu le 1er février sous la présidence de Mme Anne Baehler Bech . La commission était composée de Mmes et MM. les députés Mireille Aubert, Christa Calpini, Christine Chevalley, Béatrice Métraux, Aliette Rey-Marion, Marc-Olivier Buffat, André Chatelain, François Cherix, Jérôme Christen, Philippe Cornamusaz (en remplacement de M. Frédéric Borloz), André Delacour, Claude-Eric Dufour, Olivier Gfeller, Denis-Olivier Maillefer, Pierre-Alain Mercier, François Payot, Claude Schwab.

Le département était représenté par Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, qui était accompagnée de M. Serge Martin, directeur général adjoint en charge de la pédagogie, DGEO, ainsi que de Mme Anne Christe de Mello, responsable d'unité DGEO-DP. Qu'ils soient ici remerciés de leur présence et des renseignements fournis à la commission.

En ouverture de séance, Mme la conseillère d'Etat a fourni à la commission des informations sur l'état de l'avancement de la mise en œuvre du PER. Elle en a rappelé la genèse, et indiqué comment ce Plan d'études, qui est bien connu des enseignants vaudois depuis de nombreuses années sera, sous la responsabilité de la CIIP, introduit dans tous les cantons romands. Le PER devrait être adopté par la CIIP en mai 2010 et entrera, selon les modalités de son entrée en vigueur, modalités pas encore tout à fait décidées, en action dès la rentrée 2011. Le Plan d'études touche aussi bien l'organisation de la pédagogie que celle des grilles horaires. Pour établir ces dernières, il a été important de comparer les temps scolaires des différents cantons. Dans un premier comparatif mis à disposition, des différences importantes sont apparues d'un canton à l'autre, ceux de Fribourg, du Valais et du Jura consacrant plus d'heures à l'école que le canton de Vaud, par exemple. Ainsi, 100% du temps n'a pas la même signification pour tous les cantons.

A partir de ce constat, la commission a été tenté d'établir combien de périodes faudrait-il pour atteindre les objectifs du Plan d'études ? Cette problématique a été étudiée par la CIIP, qui a essayer de convertir les objectifs du PER en temps nécessaire pour les atteindre ; la grande difficulté réside dans l'élaboration d'une grille horaire commune, avec des volumes de temps différents selon les cantons. Il s'est ainsi avéré indispensable de laisser 15% de marge de manoeuvre cantonale. Ces 15% sont l'objet de la motion examinée ce jour.

Mme la conseillère d'Etat partage l'avis selon lequel il faudrait augmenter les dotations horaires en français et en mathématiques. Elle attire l'attention de la commission que cette volonté est manifeste, puisqu'elle a d'ores et déjà été prévue dans l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), actuellement en consultation. Dans ce texte, 458 périodes supplémentaires ont été allouées essentiellement aux branches dites fondamentales.

Mme Lyon clôt son propos d'ouverture de séance en remarquant que, entre les propos qu'elle tient et le texte de la motion, il y a une convergence vers le même objectif, mais une divergence sur les moyens de l'atteindre.

S'en est suivi alors un débat qui a porté aussi bien sur :

- la difficulté concrète de comparer les différents temps d'enseignement des différents cantons,
- les options spécifiques aux différents cantons,
- les matières "mises en danger par la motion",
- la répartition dans les différents degrés des 458 périodes supplémentaires annoncées par Mme Lyon dans l'avant projet LEO,
- le temps vaudois accordé aux options spécifiques.

Le motionnaire relève encore que des études montrant que les cantons qui réussissent le mieux sont

ceux qui ont le plus de périodes de français et de mathématiques, il considère que les Vaudois devraient oeuvrer à rattraper leur retard face aux autres cantons. Suite à la discussion, il souhaite transformer sa motion en postulat. Le motionnaire propose de modifier son texte comme suit : "Les soussignés demandent au Conseil d'État, dans la mise en oeuvre du PER, d'utiliser notamment la marge de manoeuvre laissée au Canton pour renforcer l'enseignement du français et des mathématiques."

A l'issue des travaux de la commission, la présidente soumet la motion Marc-Olivier Buffat et consorts, "Enseignement du français et des mathématiques : qui PER aujourd'hui peut gagner demain" au vote.

La commission accepte la transformation de la motion en postulat par 10 voix contre 8.

Le postulat, dans sa nouvelle formulation, est accepté par 10 voix contre 8.

Un rapport de minorité est annoncé.

---

Veytaux, le 19 février 2010.

La rapportrice :  
(Signé) *Christine Chevalley*

## RAPPORT DE LA MINORITE DE LA COMMISSION

### chargée d'examiner l'objet suivant:

### **Motion Marc-Olivier Buffat et consorts "Enseignement du français et des mathématiques : qui PER aujourd'hui peut gagner demain"**

La commission s'est réunie deux fois, le 12 novembre 2009 et le 1er février 2010.

Elle était composée de Mmes Christiane Jaquet-Berger (excusée la 2ème séance), Christa Calpini, Christine Chevalley, Béatrice Métraux, Aliette Rey-Marion, Mireille Aubert (remplacée lors de la 1ère séance par Jean-Michel Favez) et de MM. Denis-Olivier Maillefer, Frédéric Borloz (remplacé en 2ème séance par Philippe Cornamusaz), Marc-Olivier Buffat, André Chatelain, François Cherix, André Delacour, Claude-Eric Dufour, Olivier Gfeller, Pierre-Alain Mercier, François Payot, Claude Schwab, Jérôme Christen (excusé la 1ère séance) et la soussignée confirmée à la présidence de cette commission et qui rédige le rapport de minorité.

Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, retenue par une affaire urgente lors de la 1ère séance, était présente le 1er février.

Mme Cilette Cretton, DGEO, directrice de projet HarmoS, et M. Pierre Jaccard, directeur général adjoint en charge de l'organisation et de la planification, étaient présents lors de la 1ère séance. M Serge Martin, directeur adjoint en charge de la pédagogie, assistait à la 2ème séance. Mmes Joëlle Leutwyler et Anne Christe de Mello, collaboratrices DGE, ont tenu les notes de séances pour lesquelles nous les remercions chaleureusement.

Malgré le fait que M. Marc-Olivier Buffat ait d'abord assoupli le texte de sa motion puis décidé de la transformer en postulat en modifiant encore son texte, la minorité de la commission, composée de Mmes Béatrice Métraux, Mireille Aubert, de MM. Denis-Olivier Maillefer, André Chatelain, François Cherix, Olivier Gfeller, Claude Schwab et de la soussignée, vous recommande de ne pas donner suite à ce postulat.

M. Buffat demande au Conseil d'Etat, dans la mise en œuvre du plan d'étude romand (PER), qu'il utilise la marge de manœuvre laissée au canton, soit 15%, pour renforcer l'enseignement du français et des mathématiques. La minorité de la commission estime que M. Buffat pose de bonnes questions mais n'y apporte pas les bonnes réponses.

Ainsi tous les commissaires partagent les constats de M. Buffat concernant la diminution des périodes de français et de mathématiques et se préoccupent du niveau, parfois insuffisant, des élèves dans ces deux disciplines fondamentales. De même, aucun commissaire n'est opposé au renforcement dans la grille horaire du français et des mathématiques. Au contraire, chacun estime qu'une augmentation horaire dans ces deux branches est nécessaire.

Tous les commissaires convergent vers le même objectif, mais divergent sur les moyens pour l'atteindre. En effet, la minorité de la commission ne peut adhérer au fait que cette augmentation en dotation horaire en français et en mathématique soit prise sur la marge de manoeuvre de 15%, laissée à chaque canton dans le cadre du PER.

D'une part parce que, légalement, la problématique de la grille horaire n'est pas de la compétence du parlement mais du département.

D'autre part parce que les 15% de marge de manoeuvre laissés au libre choix des cantons par la Convention scolaire romande sont prévus pour des disciplines que le canton entend promouvoir, qui relèvent de son génie propre et de ses spécificités et qui ne sont en principe pas enseignées dans le tronc commun des 85% du plan d'étude romand.

En l'état, pour notre canton, ces disciplines sont : les options spécifiques VSB (latin, économie et droit, mathématiques et physique), l'histoire biblique, l'approche du monde professionnel, cuisine et économie familiale, le grec et l'italien donnés comme cours supplémentaires, les projets interdisciplinaires des élèves VSG et les périodes d'établissement en VSO.

Si les "15%" devaient être essentiellement dédiés au français et aux mathématiques, cela ne pourrait se faire qu'au détriment d'une ou plusieurs des branches précitées. Cela constituerait indubitablement une grave atteinte à la richesse et à la diversité des disciplines scolaires enseignées. La minorité de la commission ne peut accepter de prendre à Paul ce qui était à Pierre.

Il est à relever que le motionnaire n'a jamais, au cours des discussions, précisé lesquelles, parmi les disciplines spécifiques au canton de Vaud, devraient être selon lui sacrifiées au profit du français et des mathématiques.

A l'heure où diverses interventions sont pendantes qui pour augmenter la dotation horaire en économie familiale ou repenser l'histoire biblique, nous nous préparerions à de vives polémiques, à de belles batailles d'experts et à des levées de boucliers si les propositions de M. Buffat étaient suivies d'effet.

Cela étant, le département partage également l'avis qu'il faut augmenter les dotations horaires en français et en mathématiques. Mme Lyon indique par ailleurs que la volonté d'accroître la durée du temps scolaire dans le périmètre des 85% communs du PER des cantons romands est tout à fait claire et a pour objectif de renforcer le temps consacré à l'enseignement du français, des mathématiques mais aussi de l'anglais. A cet égard, Mme Lyon informe que l'avant projet de loi sur l'école obligatoire (LEO) propose d'allouer, sur l'ensemble de la scolarité d'un élève, 458 périodes supplémentaires, et ce essentiellement aux branches dites fondamentales. Les propositions d'augmentation des périodes de français et de mathématiques contenues dans la LEO répondent ainsi déjà de fait à la demande du motionnaire devenu postulant.

Enfin, il convient de rappeler que si l'on ne peut nier qu'un lien existe entre le temps consacré à l'enseignement d'une discipline et les résultats des élèves, il n'en demeure pas moins que la maîtrise d'une discipline n'est pas le résultat automatique du temps qui lui est consacré. En d'autres termes, la corrélation entre le nombre de périodes consacrées à une discipline et le gain en efficacité qui en résulterait n'est pas aussi forte que veut le prétendre le motionnaire.

Il ne suffit ainsi pas de faire "plus de la même chose" pour que les élèves atteignent les objectifs fixés et que le niveau général en français et en mathématique soit réhaussé.

En conclusion, la demande qui nous est soumise étant une fausse bonne idée, inutile et contre-productive, la minorité de la commission vous recommande de la refuser et de classer ce postulat.

---

Riex, le 5 mars 2010.

La rapportrice :  
(Signé) *Anne Baehler Bech*

**Motion Marc-Olivier Buffat et consorts au nom des groupes radical et libéral -  
Enseignement du français et des mathématiques :qui PER aujourd'hui peut gagner  
demain...**

*Développement*

A l'heure où le canton de Vaud présente des résultats moyens en lecture et en mathématiques dans le cadre des comparaisons intercantionales issues des enquêtes PISA, et alors que les milieux de l'apprentissage comme ceux de l'enseignement post-obligatoire déplorent une baisse significative du niveau des élèves s'agissant de la lecture, de l'écriture et du calcul, une récente étude met en lumière l'évolution de deux facteurs rarement mentionnés lorsqu'il s'agit d'expliquer les résultats de l'école vaudoise : la baisse constante du temps scolaire et du temps d'enseignement dévolu au français et aux mathématiques[1].

Cette publication de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques du canton de Vaud démontre que sur l'ensemble de leur scolarité, les élèves passent en classe 2245 heures de moins aujourd'hui qu'à la fin du XIXe, sous l'effet cumulé de:

- la baisse du nombre de semaines scolaires (passage de 8 à 14 semaines de vacances entre 1889 et 2004),
- la baisse du nombre de jours scolaires (introduction de la semaine de 5 jours en 1980),
- la baisse de la durée de la période scolaire (passage des périodes de 55 à 45 minutes en 1984)
- et de la perte progressive de 5 périodes hebdomadaires en 3 et 4e années et d'une période en 5, 6, 7, 8 et 9e années.

En 120 ans, le temps scolaire vaudois a donc été réduit d'un tiers[2] ! En outre, en comparaison intercantonale, il se situe aujourd'hui en dessous de la moyenne romande. La durée totale de la scolarité obligatoire des élèves vaudois s'élève en effet à 458'280 minutes, alors qu'elle correspond à 509'160 minutes en Valais et 492'100 à Fribourg, deux cantons souvent cités en exemples dans les enquêtes PISA. La moyenne romande s'élève quant à elle à 469'754 minutes[3].

Parallèlement (et, en partie, conséquemment), l'évolution de la dotation hebdomadaire par discipline a sensiblement évolué également, notamment en mathématiques et en français. Dans cette première branche, c'est depuis 1984 que les horaires des élèves de la 1e à la 9e année ont diminué de manière très marquée, avec des baisses proches de 40% en 6e, de 30% en 7 et 8e et de 50% en 9e année ! En 1997, ils se sont encore réduits pour les classes de 3, 4 et 8e années. Seules les classes de 5e ont augmenté légèrement leur dotation par rapport à 1984.

En français, une même tendance se manifeste depuis 1984 : toutes les classes diminuent le temps consacré à cette branche, avec une baisse de près de 50% pour les élèves de 5, 7, 8 et 9e années. Ici aussi, seules les classes de 5e année ont vu leur dotation horaire en français légèrement augmenter en 1997, par rapport à 1984[4].

## Perspectives : aussi inquiétantes que le bilan

Les perspectives annoncées dans le cadre du projet de Plan d'étude romand (PER), dont la mise en application est prévue pour la rentrée 2011, sont inquiétantes, elles aussi. Dans l'objectif d'harmoniser les dotations horaires des divers enseignements dispensés de la 1<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année, les concepteurs du PER ont

en effet élaboré des pourcentages minimaux par discipline qui accentuent encore la diminution du temps dévolu au français et aux mathématiques. Ainsi, pour les élèves de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années, la proposition de pourcentages minimaux en français est, par rapport à l'horaire actuel, inférieure de 29 min par semaine. Pis : pour ceux de 3, 4, 5 et 6<sup>e</sup> années, cette baisse se monte à 2h33 par semaine ! Malgré une très légère hausse de 16 minutes pour les 7, 8 et 9<sup>e</sup> VSO, les élèves perdraient donc 393 heures d'enseignement de français par rapport à aujourd'hui[5].

Même tendance en mathématiques. Pour les élèves de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années, la proposition de pourcentages minimaux est inférieure de 1h18 hebdomadaire par rapport à l'horaire actuel, identique pour les élèves de 3, 4, 5 et 6<sup>e</sup> années et... inférieure de 2h39 par semaine pour les 7, 8 et 9<sup>e</sup> VSO ! Au final, les élèves perdraient 401 heures d'enseignement des mathématiques, sur l'ensemble de leur scolarité[6].

Unique lueur d'espoir, la marge de manœuvre offerte par le PER aux cantons. Sur les 100% qu'il attribue aux divers domaines d'enseignement, un taux de 15% est en effet laissé à leur libre-choix, comme le montre le tableau suivant[7]:

<b>Domaines</b>	<b>1er cycle</b>	<b>2e cycle</b>	<b>3e cycle</b>
	Degrés -1, -2, 1 et 2 actuels	Degrés 3, 4, 5 et 6 actuels	Degrés 7, 8, 9 actuels
<b>Arts</b>	15%	11%	8%
<b>Corps et mouvement</b>	12%	10%	9%
<b>Langues</b> dont langues étrangères	31%	31% 8%	31% 15%
<b>Mathématiques &amp; sciences de la nature</b> dont sciences de la nature	17% 4%	21% 6%	21% 8%
<b>Sciences de l'homme et de la société</b>	3%	5%	8%
<b>Formation générale</b>	7%	7%	8%
<b>CHOIX CANTONAUX</b>	15%	15%	15%
	100%	100%	100%

On constate à la lecture de ce tableau que le pourcentage dévolu aux langues étrangères augmente sensiblement entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> cycle, par l'introduction de l'allemand en 3<sup>e</sup> année et — nouveauté prévue pour tous les élèves, indépendamment de la voie fréquentée, dans le cadre d'Harmos — de l'anglais en 5<sup>e</sup> année. En conséquence, le temps dévolu à la langue française pourrait s'en trouver réduit d'autant. Il en va de même en ce qui concerne les mathématiques, avec la croissance des pourcentages attribués aux sciences de la nature, prévue entre le 1<sup>er</sup> et

le 3e cycle (passage de 4 à 8% du taux horaire) et d'ores et déjà mentionnée comme une priorité du DFJC[8].

Certes, il n'est pas question aujourd'hui de revenir à l'école de grand-papa, car les besoins exprimés vis-à-vis de l'école ont fortement évolué. Il n'est pas question non plus de remettre en cause HarmoS, ni le Plan d'étude romand, ni l'introduction de l'anglais pour l'ensemble des écoliers vaudois. Globalement, ces innovations sont en effet favorables au système scolaire vaudois, qu'elles rendront plus transparent et plus comparable aux autres systèmes scolaires suisses.

Toutefois, la mission fondamentale de l'école reste d'apprendre à lire, écrire et compter à nos élèves. C'est là, avant tout autre objectif, son rôle essentiel vis-à-vis de notre société.

Forts de cette conviction, et constatant:

- le niveau moyen des résultats des élèves vaudois en mathématiques et en français,
- la diminution constante du temps consacré à ces deux enseignements dans les programmes
- les critiques réitérées des milieux de l'apprentissage et de l'enseignement post-obligatoire face aux lacunes manifestes des élèves dans ces deux domaines,
- la part croissante que prendront de nouveaux domaines d'enseignement dans le cadre du PER,
- l'importance de la lecture, de l'écriture et du calcul en tant que clés fondamentales de l'intégration dans la société et le monde du travail,

les soussignés demandent au Conseil d'Etat, dans la mise en œuvre du PER, qu'il consacre l'intégralité de la marge de manœuvre de 15% laissée au libre choix des cantons à l'enseignement du français et des mathématiques.

---

[1] GILLIERON GIROUD, Patricia, Le temps scolaire de l'élève dans le Canton de Vaud : quels changements depuis le milieu du XIXe siècle ?, Lausanne, URSP, avril 2009, 61 pages.

[2] Certaines réserves sont toutefois émises quant aux résultats de cette comparaison. Se référer à la page 34. La tendance globale dégagée par l'auteur n'en demeure pas moins parfaitement valide.

[3] Chiffres tirés de la présentation faite par la DGEO intitulée Le Plan d'études et la grille horaire , le 6 juin 2009, téléchargeable sous [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/)

[sg-dfj/fichiers\\_pdf/2\\_Anne-Catherine\\_Meuwly.pdf](#)

[4] Notons qu'en histoire, géographie, sciences, travaux manuels, dessin, gymnastique et en chant, l'évolution générale suit une même tendance à la baisse, mais dans des amplitudes beaucoup plus faibles que pour les mathématiques et le français. Pour le détail, se référer aux pp. 35 à 41, op. cit.

[5]  $2h33 = 153 \text{ min}$ . Sur les années 3, 4, 5 et 6, perte annuelle de  $153 \text{ min} \times 38 \text{ semaines} = 5'814 \text{ min}$ . Sur les années 1 et 2, perte annuelle de  $29 \text{ min} \times 38 \text{ semaines} = 1'102 \text{ min}$ . Sur les années 7, 8, 9, hausse annuelle de  $16 \text{ min} \times 38 \text{ semaines} = 608 \text{ min}$ . La diminution totale du nombre d'heures d'enseignement du français sur l'ensemble de la scolarité obligatoire s'élève donc à :  $(-5'814 \times 4) + (-1'102 \times 2) + (608 \times 3) = 23'636 \text{ min}$ , soit 393 heures.

[6]  $1h18 = 78 \text{ min}$  et  $2h39 = 159 \text{ min}$ . Total de minutes perdues en 1e et 2e années

= 78 min/hebdomadaires x 38 semaines x 2 ans = 5'928. Total de minutes perdues en 7, 8 et 9e années = 159 x 38 x 3 = 18'126. Total sur l'ensemble de la scolarité : 5'928 + 18'126 = 24'054 minutes, soit 401 heures.

[7] Extrait de la présentation de la DGEO intitulée Le Plan d'études et la grille horaire , *op. cit.*

[8] Dans un communiqué du 3 décembre 2008, le DFJC annonçait son intention d'augmenter la dotation horaire en sciences (sans préciser s'il s'agit des sciences de la nature ou de l'homme et de la société), constatant la faiblesse des résultats vaudois dans ce domaine, dans le cadre de PISA 2006. Téléchargement possible sous [www.vd.ch/fr/suite-de-lactualite/communiques/](http://www.vd.ch/fr/suite-de-lactualite/communiques/)

---

*Souhaite développer et demande le renvoi direct au Conseil d'Etat*

Lausanne, le 25 août 2009.

(Signé) *Marc-Olivier Buffat et 41 cosignataires*

**M. Marc-Olivier Buffat :** — Je suis convaincu qu'après ces vingt minutes de débat vous allez soutenir cette motion. Pour quelle raison ? Nous avons consacré, aujourd'hui, en tout cas 15% de notre temps à faire a) de l'arithmétique électorale, b) des interprétations grammaticales de notre règlement. Et c'est exactement dans ce sens-là que va la motion du groupe radical-libéral : consacrer les 15% de ce temps "libre" laissé par le Plan d'études romand (PER) à l'étude renforcée du français et des mathématiques. Pour quelle raison ? Vous avez déjà pu constater que dans les classements de ces cinq dernières années, le canton de Vaud se situe régulièrement entre la quinzième et la vingtième place du classement PISA, en particulier dans ces deux branches-là. Nous sommes derrière les cantons de Fribourg et du Valais, quand bien même ces deux cantons romands disposent de systèmes scolaires différenciés, l'un avec des niveaux et l'autre avec des filières.

Que l'on se comprenne bien : il ne s'agit pas pour nous de revenir à l'école de grand-papa, pour utiliser un terme courant. Car les besoins exprimés de l'école ont fortement évolué au cours des temps. Il n'est pas question non plus de remettre en cause le processus HarmoS ni le PER en tant que tel. Par exemple, nous saluons l'introduction de l'anglais pour l'ensemble des écoliers vaudois. Globalement il y a beaucoup d'innovations favorables à notre système scolaire et nous ne doutons pas qu'ils soient favorables à nos élèves. Toutefois, les perspectives du PER ne manquent pas d'inquiéter nos groupes quant à l'organisation et à la répartition des différentes matières. Il existe des domaines où les cantons jouissent d'une certaine marge d'appréciation, notamment dans l'établissement des grilles d'horaires — j'ai reproduit dans ma motion un tableau, duquel il résulte que nous disposons d'une marge de manœuvre de 15 %.

Le PER n'est pas qu'une question de spécialistes, ce n'est pas un querelle d'experts, ce n'est pas la enième commission qui se penchera sur le sujet, mais c'est aussi, et surtout, une question de choix politique engageant l'avenir de nos écoliers. Certains d'entre vous ont peut-être entendu ce matin M. Decluzet commenter son ouvrage dans lequel il défend le français, précisément pour qu'on maîtrise à l'avenir les technologies modernes, c'est-à-dire les technologies issues de l'informatique.

On constate également une baisse du temps scolaire, de façon linéaire et toutes classes confondues depuis cinquante ans, consacré au français ainsi qu'aux mathématiques. Nous restons convaincus que ces deux branches fondamentales sont une clé d'intégration décisive pour les générations futures, en particulier en termes d'emploi, dans les emplois à caractère technique.

Nous avons pris note des déclarations de Mme la conseillère d'Etat parues, fort opportunément, dans la presse dominicale de samedi-dimanche dans le journal *24 heures*. Personnellement, je ne crois pas au hasard politique et le mérite des motions et postulats dont nous débattons aujourd'hui

est peut-être déjà d'avoir anticipé le débat. Nous aurons alors constaté — par ce qui a été dit dans la presse plutôt qu'en plénum devant le Grand Conseil — que des travaux sont en cours. Il nous paraît désormais impératif que le Grand Conseil donne rapidement une ligne directrice claire quant à la priorité qu'il veut donner à ces deux matières, les mathématiques et le français. Raison pour laquelle nous vous invitons à souscrire à cette motion et à la renvoyer directement au Conseil d'Etat, puisque la réforme est en cours, pour lui donner une injonction à la fois claire et précise quant à la volonté de ce conseil de privilégier ces deux branches élémentaires dans le 15% qui est à la disposition des cantons.

La discussion est ouverte.

**M. Grégoire Junod :** — J'aimerais d'abord dire à M. Buffat que je ne suis pas certain que l'évocation des débats que nous avons eus aujourd'hui et des calculs arithmétiques et discussions grammaticales telles que vous les avez évoqués soient le meilleur plaidoyer en faveur de votre motion.

Cela dit, nous partageons la volonté exprimée de renforcer les branches fondamentales dans l'enseignement vaudois. Je crois, en effet, que l'école doit viser à offrir à tous les élèves de bonnes connaissances dans les branches fondamentales, les maths et le français en faisant évidemment partie. D'une certaine manière, vous enfoncez un peu des portes ouvertes ; c'est vrai que la cheffe du département a déjà renforcé le français et les sciences dans le cadre de la grille horaire, et qu'elle s'est exprimée samedi — vous l'avez dit — pour un projet de réforme qui prévoit, précisément, de renforcer la dotation du français. Sur ce point, votre texte va dans le bon sens.

Vous me permettez quand même de m'étonner que le groupe radical-libéral évoque le français et les maths, mais ne parle pas de l'allemand comme discipline fondamentale. Pourtant vous êtes bien placés pour savoir que, qui se veut un avenir au niveau fédéral a besoin de savoir l'allemand. Chers collègues, au-delà de la plaisanterie, je crois sincèrement que le renforcement des langues vivantes, et en particulier de l'allemand, doit faire partie d'une réflexion sur le renforcement des branches fondamentales. Nous savons que l'allemand est important dans ce pays, culturellement et pour la cohésion nationale, mais aussi professionnellement : c'est un atout considérable sur le marché du travail en Suisse. C'est une des raisons pour lesquelles, me semble-t-il, il vaudrait la peine de discuter votre motion en commission.

Mais j'aimerais avancer une raison beaucoup plus fondamentale. Vous voulez affecter au français et aux maths les 15% de latitude dont bénéficie le canton dans le PER. Soit. Mais savez-vous qu'en faisant cela, monsieur Buffat, vous supprimez purement et simplement de la grille horaire le latin, l'italien, l'histoire biblique et la citoyenneté dont le Grand Conseil a spécifiquement demandé l'enseignement ? Alors je pose une question toute simple aux radicaux-libéraux : avez-vous pris la décision, au moment de déposer cette motion, de biffer de la carte de l'enseignement vaudois le latin, l'italien, l'histoire biblique et la citoyenneté ? Je ne le pense pas, et surtout je ne l'espère pas. C'est pourquoi je souhaite que nous puissions débattre de ce texte en commission, pour avoir peut-être une analyse un peu plus fine sur ces implications et pour avoir une approche plus nuancée qu'une simple affectation au français et aux maths de la totalité du 15%. Il me paraît important que nous puissions précisément en discuter en commission.

Dernière chose : monsieur Buffat, la grille horaire ne fait pas partie de la loi scolaire. A aucun moment dans ce texte vous ne demandez qu'elle en fasse partie. Cela signifie que, sur la forme, nous sommes plutôt en face d'un postulat, puisqu'il ne s'agit pas d'une modification de rang législatif.

Je souhaite que l'on puisse débattre de ce texte en commission pour mesurer les implications et peut-être aussi pour évoquer — parce que cela me paraît important et que nous

sommes probablement d'accord sur les objectifs — une des pistes dont a parlé la cheffe du département samedi dans la presse, à savoir la possibilité, non pas seulement de remplacer des matières par d'autres, mais de renforcer la dotation horaire sur l'ensemble de la scolarité, de manière à ce que le renforcement des branches fondamentales ne se fasse pas au détriment des disciplines existantes, dont certaines sont importantes. C'est pourquoi je demande le renvoi de cette motion en commission.

**M. Jean-Luc Chollet :** — J'aurais pu dire mot pour mot ce que mon préopinant vient de dire, alors je me bornerai à dire que j'y souscris, car effectivement, à moins d'augmenter la dotation hebdomadaire en heures, je crois que ce 15% nous est utile, quoique très mince, pour les branches citées par notre collègue. En tant qu'ancien latiniste et helléniste — c'est peut-être l'une des choses qui m'ont véritablement marqué positivement durant mon enfance — je ne peux me résoudre à passer ces deux langues, et d'autres choses, purement à la trappe, ou alors à les mettre en heures facultatives, en dehors de la grille horaire. Ce ne serait tout simplement pas souhaitable. C'est la raison principale — il y en a d'autres — pour laquelle il faut que nous nous expliquions en commission afin de savoir exactement ce que nous demanderons au Conseil d'Etat.

**M. Maximilien Bernhard :** — L'Alliance du centre partage le constat et les préoccupations du motionnaire Marc-Olivier Buffat. De toute évidence, le niveau des élèves vaudois est en baisse et il convient de prendre des mesures adéquates dans ce domaine. Le PER est certainement une bonne référence dans les milieux scolaires.

Par ailleurs, l'AdC est également sensible à tout ou partie des mesures proposées par le motionnaire Jean-Marie Surer, proposition qui sera débattue au point suivant de notre ordre du jour. La notion de respect des élèves à l'égard des enseignants est primordiale et il convient d'impliquer les parents de manière plus importante lorsque des écarts de conduite répétés d'élèves se produisent.

Les Vaudois ont toujours entretenu un rapport particulier avec leur école — c'est le moins que l'on puisse dire. Visiblement, il en va de même dans notre assemblée ; aussi convient-il, pour l'AdC, de renvoyer au préalable ces motions à l'examen d'une commission, puis, le cas échéant, au Conseil d'Etat. Nous pourrions ainsi étudier sereinement les propositions qui nous sont faites, notamment au regard de l'initiative Ecole 2010 et des réformes que Mme la cheffe de département entend opérer dans l'école vaudoise. L'Adc vous invite dès lors à renvoyer ces deux motions en commission.

**M. Marc-Olivier Buffat :** — Je regrette que M. Junod jette le trouble — assez habilement — dans les esprits, alors que la lecture du PER même et du programme annoncé par Mme la conseillère d'Etat est parfaitement claire. On ne peut pas mélanger, monsieur Junod, la question de l'enseignement des langues avec les propositions que nous faisons — et je regrette que M. Chollet se laisse influencer par les sirènes de M. Junod. Cela résulte du PER, mais encore faut-il le lire attentivement. Le tableau que j'ai inséré dans ma motion indique qu'on ne peut pas mettre sur le même plan la question du latin, des langues et notre proposition. Je le répète encore une fois, le PER laisse une marge de manœuvre de 15%. Le PER — nous le saluons — prévoit une augmentation linéaire et sensible de l'apprentissage des langues — cela a d'ailleurs été confirmé par Mme la conseillère d'Etat dans son interview du journal *24 heures*. Ce ne sont pas ces enseignements-là qui sont touchés par l'augmentation de l'apprentissage des mathématiques et du français que nous souhaitons. D'ailleurs, monsieur Chollet, sachez que le canton de Vaud est en tout cas le dernier de la classe s'agissant du nombre d'heures totales annuelles des écoliers. Il est, par exemple, derrière le canton de Fribourg et derrière le canton du Valais, qui sont largement en tête dans les enquêtes PISA. De là à dire qu'il y a une corrélation entre le nombre d'heures d'école et les résultats, il me semble qu'il y a sans doute un pas excessif et un peu hardi

mais, tout de même, les aménagements sont possibles et de façon simple puisque, je le répète, le PER nous laisse ce 15%. Nous disons que c'est un acte politique d'importance de faire savoir au Conseil d'Etat que nous souhaitons que ce 15% à disposition soit utilisé de façon primordiale pour les mathématiques et le français. Les autres branches, je le répète, ne sont pas touchées.

En cinquante ans, c'est la durée des vacances qui a fortement progressé, l'enseignement des langues, mais, corollairement, en cinquante ans, depuis 1960, on s'aperçoit qu'il y a une diminution globale de un cinquième du temps scolaire consacré aux maths et au français. Donc, depuis 1960, nous avons réduit le nombre total des heures consacrées à ces enseignements. Nous estimons qu'aujourd'hui il y a lieu de rétablir la situation et d'utiliser ce petit 15% pour l'enseignement des mathématiques et du français, afin de revenir à une situation plus conforme aux exigences du marché actuel de l'emploi.

**Mme Fabienne Despot :** — J'abonde dans le sens de mes prédécesseurs MM. Junod et Chollet. Je comprends bien la primauté du français et des maths, mais il me semble que le canton de Vaud avait une force particulière, l'enseignement des langues mortes, et que cette force est en train de disparaître. L'intérêt particulier de l'intervention de M. Buffat, c'est le décompte des heures et la comparaison intercantonale. C'est bien un élément que j'avais relevé dernièrement et c'est la faiblesse du canton à ce sujet. Si les Valaisans ont de meilleurs résultats à l'Université, ce n'est pas parce qu'ils ont un QI moyen plus élevé, c'est simplement parce qu'ils ont un nombre d'heures derrière eux — notamment une année de plus dans leur gymnase — qui finit par porter ses fruits. L'accent est à mettre sur ce nombre d'heures, dont il faut donner une impulsion à la hausse et puis à la baisse. De plus, les heures officielles que nous avons aujourd'hui doivent effectivement être utilisées, et non coupées par des congés imprévus, qui viennent transformer le programme en passoire.

**Mme Mireille Aubert :** — Je représente le parlement vaudois dans le conseil de la coordination du Centre interrégional de perfectionnement (CIP). Avec mes collègues des autres cantons, nous avons donc étudié ce PER.

J'ai enseigné dans trois cantons, je crois donc pouvoir prétendre à une certaine expérience. S'il est souhaitable qu'au terme de leur scolarité, les enfants aient une tête bien pleine, il est tout aussi important qu'ils aient une tête bien faite. Les branches moins académiques sont aussi importantes dans la construction et l'épanouissement des adultes à venir. Quant au français, il est pratiqué, monsieur Buffat, dans toutes les branches — un peu moins dans l'étude des langues étrangères. On peut donc parler d'enseignement intensif du français. Je demande aussi le renvoi en commission.

**M. Pierre Zwahlen :** — Ce qui est légèrement choquant dans cette motion, c'est son côté extrêmement rigide. Il s'agit de demander que le Conseil d'Etat consacre l'intégralité des 15% à l'enseignement du français et des mathématiques. Heureusement que l'éducation publique donnée à nos enfants répond à des valeurs et des objectifs un peu plus souples que le dit cette motion.

Je comprends le souci des groupes radical et libéral de tenter de se profiler un peu mieux. On voit ces postulats et ces motions à répétition, signés de partis qui ont besoin de trouver des couleurs, c'est certain. Mais cela ne suppose pas que l'on fasse des propositions en grand décalage avec les réalités d'aujourd'hui et avec l'exigence d'un degré de performance pour nos enfants. Heureusement qu'il faut des modalités un peu plus souples. Nous aurons l'occasion de les examiner en commission.

**M. Philippe Martinet :** — Je ne m'exprime pas sur le fond, mais simplement sur le processus parlementaire. Depuis onze ans que je suis ici, chaque fois qu'une branche ou un secteur a été mis en avant à propos de la grille horaire — ACT, sport, civisme, économie familiale — le Grand Conseil a été tenté de donner une priorité à la branche dont on parlait et qui était amenée sur

l'avant-scène. Or, aujourd'hui, le déficit est justement d'essayer de faire tenir le tout ensemble. A tout le moins, un passage en commission pour décider ou non d'une prise en considération est nécessaire afin de voir les arbitrages en cours ou à faire, quel que soit le bien-fondé de la proposition.

**Mme Sandrine Bavaud :** —Le groupe des Verts partage en général les préoccupations de la droite, en l'occurrence, de l'UDC, des radicaux et des libéraux.

Effectivement, c'est un élément important pour nos élèves — ainsi que pour notre économie et pour la cohésion sociale de notre canton — et des solutions doivent être trouvées. Mais on est quand même mis en porte-à-faux par une opération coup-de-poing. Il n'y a pas seulement un postulat et une motion, il y a un postulat et deux motions, qui forment peut-être un tout — c'est peut-être cela la cohérence que la droite veut nous proposer. Quoi qu'il en soit, les Verts regrettent vivement cette opération coup-de-poing et estiment que nous devons trouver ensemble des solutions afin d'aller vers une cohérence. Le groupe des Verts vous invite à renvoyer cet objet en commission.

**M. Marc-Olivier Buffat :** —Je ne peux pas accepter sans autre les propos de notre collègue Zwahlen lorsque l'on parle de décalage. Lorsque l'on parle du PER et de l'entrée en vigueur d'HarmoS, il me paraît tout de même que le Grand Conseil peut donner son avis sur telle priorité ou sur la formation que l'on entend donner à la jeunesse à l'avenir. Je disais tout à l'heure que nous avons pris acte avec satisfaction des déclarations de la conseillère d'Etat, qui déclarait dans *24 heures* qu'elle souhaitait renforcer l'enseignement du français. Nous avons préparé cette motion, croyez-le bien, avant de connaître la publication de cet article, c'est évident. Contrairement à ce que l'on dit — on parle d'opération coup-de-poing ou de politique politicienne — fort heureusement, nous rejoignons la préoccupation de Mme Lyon sur cet élément-là, raison pour laquelle nous demandons que notre texte soit directement renvoyé au Conseil d'Etat.

**M. Frédéric Borloz :** —Je souhaitais également m'exprimer sur la question du décalage, mais M. Buffat a été suffisamment précis et explicite.

Je regrette que l'on cherche à faire un amalgame entre les branches principales et les branches secondaires. A une ou deux exceptions près, personne n'a critiqué notre volonté — reconnue finalement — de renforcer les branches principales telles que le français et les mathématiques. M. Buffat a clairement expliqué la différence entre cette demande-là et le souhait d'autres membres de ce parlement de ne pas oublier les branches dites secondaires, qui ne sont pas moins importantes, mais qui sont malgré tout considérées comme secondaires. Il y a la volonté très claire de renforcer cela. C'est le fruit d'une observation de longue durée et c'est aussi la synthèse de nombreuses critiques exprimées durant ces derniers mois dans le canton sur cette question du renforcement des branches principales. Comme cela semble être un fait accepté et admis par la plupart de mes préopinants, il serait dommage d'envoyer la motion en commission. Je comprends bien que certains souhaiteraient un débat, avoir des précisions, etc., mais le fondement même n'est pas contesté par les préopinants. Cela dit, si la motion est renvoyée en commission, nous vivons très bien avec cette décision, nous n'y sommes pas opposés. Mais dans le fond, le renvoi au Conseil d'Etat demandé par le motionnaire me semble, malgré tout, assez sensé.

**M. Michele Mossi :** —Comme vous le savez, je viens du canton du Tessin où l'apprentissage des langues n'a jamais fait défaut. En fonction des années, j'ai eu mes trois-quatre, voire cinq heures par semaine d'italien, de français, d'allemand, d'anglais et de latin, tout en ayant une excellente formation de maths. Mais il est vrai que nous terminions l'école un peu plus tard qu'à 3h20 de l'après-midi. Je suis persuadé qu'il est tout à fait possible de soutenir tant les branches scientifiques — comme les mathématiques de base — que les langues, en ayant un

programme bien organisé et un enseignement cohérent. Je soutiens le renvoi en commission du texte.

**M. Jacques-André Haury :** —La dernière intervention de M. Borloz me paraît convaincre de la nécessité d'aller en commission. Vous avez dit, monsieur Borloz, les branches principales et les branches secondaires ; cette notion a été gommée. Dans le PECARO, on avait même ordonné les branches par ordre alphabétique, signe de la volonté de tout mettre au même niveau. Le PER a, heureusement, remis le français et les mathématiques en tête des branches — j'imagine même que Mme Lyon y est pour quelque chose. La notion de branche principale et branche secondaire est tellement fondamentale qu'elle mérite d'être discutée en commission. Je suis d'accord avec vous, il devrait y avoir des branches principales et des branches secondaires ; mais si on le veut, il faut le dire, et ensuite, cela entraînera un traitement différencié, autant sur le plan de l'enseignement que sur celui de l'évaluation et sur les conséquences de l'évaluation. La motion que vous proposez est extrêmement importante mais, l'ayant signée, je pense qu'elle serait mieux en commission.

**Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat :** —Comme je l'ai signalé lors de ma première intervention, je souhaite également que ce texte soit renvoyé à l'examen d'une commission. Cela permettra de bien clarifier ce que les cantons — et ensuite leurs Grands Conseils —, ont voulu en laissant 15% de marge de manœuvre. Ces 15% de la marge de manœuvre de la grille horaire permettent à chaque canton de conserver leurs spécificités. Par exemple, le canton du Valais souhaite garder une dotation plus forte dans le domaine des religions. Le canton de Vaud a des spécificités dont on peut être fier, qui entrent dans cette marge de manœuvre ; ce sont le latin, le grec, l'italien, histoire biblique, l'économie familiale et la citoyenneté. On peut ajouter, au titre des spécificités pour le canton de Vaud — qui a une plus forte dotation que les autres cantons —, des disciplines sportives, artistiques et créatrices.

La motion — certains l'ont dit — est intéressante par l'accent mis sur le français et les maths, mais le moyen pour y arriver serait catastrophique pour les disciplines que je viens, comme certains d'entre vous, d'évoquer. Le problème d'une motion, lorsqu'elle est renvoyée au Conseil d'Etat sans qu'on ait eu le temps d'en discuter — si vous me passez cette expression familière — est le suivant : une fois que c'est fait, c'est fait ! C'est-à-dire que le Conseil d'Etat doit ensuite se plier à la volonté du Grand Conseil — sortir des 15% de spécificité vaudoise les disciplines que j'ai citées pour n'y mettre que du français et des maths — et là, je pense que ce n'est pas ce qui a été voulu, mais c'est exactement ce qui devrait se passer.

Nous devons avoir une discussion approfondie en commission. Le moyen d'arriver aux fins qui sont les vôtres ce serait — à l'instar de ce que je propose à un stade très antérieur du débat — d'augmenter les dotations à la grille horaire, mais c'est un autre chemin. Si on touche aux 15% du PER, ce sont toutes ces branches indiquées qui, d'un coup de plume, disparaissent, parce que c'est la logique du PER. Je propose que nous ayons cette discussion tranquillement en commission, comme cela a été demandé par nombre d'entre vous.

La discussion est close.

**Le renvoi en commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 85 voix contre 28 et 5 abstentions.**